

# Rénovation de la méthodologie d'estimation des entrées en France

---

Documents de travail

N° 2025-11 – Mai 2025



## Résumé

Pour estimer le nombre d'entrées sur le territoire français, l'Insee utilise depuis 2014 les enquêtes annuelles de recensement. L'une des principales variables utilisées pour identifier les personnes entrant sur le territoire, à savoir l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger, est caractérisée par une non-réponse partielle qui ne faisait pas jusqu'à présent l'objet d'une correction spécifique. Ce document de travail analyse cette non-réponse partielle et propose une amélioration de la qualité de cette variable d'intérêt, sous la forme d'une imputation par le plus proche voisin. Par rapport à la méthodologie utilisée jusqu'alors, le mode d'identification des entrées n'évolue pas : c'est la qualité de la donnée sur la date d'arrivée en France qui est améliorée. Cette rénovation méthodologique conduit à réviser les séries d'entrées sur le territoire depuis 2006 : leur nombre augmente d'environ 13 % chaque année, tandis que la structure de la population des personnes entrant sur le territoire par caractéristiques socio-démographiques ou par origines géographiques évolue peu. Le nombre de personnes vivant sur le territoire ainsi que le solde migratoire, composante de l'évolution de la population qui prend en compte les entrées mais également les sorties du territoire, ne sont pas modifiés par cette rénovation.

**Mots clés : entrées, solde migratoire, immigrés, imputation, non-réponse.**

## Summary

Since 2014, Insee has been using the annual census surveys to estimate the number of people entering France. One of the main variables used to identify people entering the country, the year of arrival in France for people born abroad, is characterised by partial non-response which was not until now subject of a specific correction. This working paper analyses this partial non-response and proposes an improvement in the quality of this variable of interest, in the form of nearest neighbour imputation. Compared with the methodology used up to now, the method of identifying entries does not change: it is the quality of the data on the date of arrival in France that is improved. This methodological renovation has led to a revision of the series of people entering the country since 2006: their number increases by around 13% each year, while the structure of the population of people entering the country by socio-demographic characteristics or geographical origin changes little. The population residing in France, as well as migration balance, a component of population growth that considers people moving in and out of the country, are not changed by this renovation.

**Keywords : entries, migration balance, immigrants, imputation, partial non-response.**

## Table des matières

Résumé .....	2
Table des matières .....	3
Introduction.....	4
1) Rappels sur l'estimation des entrées sur le territoire à partir du recensement de la population..	4
a) Sources .....	4
b) Critères d'identification des entrées sur le territoire.....	5
c) Identification des entrées sur le territoire par le lieu de résidence antérieur.....	6
d) Comprendre la non-réponse à l'année d'arrivée en France .....	6
2) Méthodologie de correction de la non-réponse partielle à l'année d'arrivée en France .....	10
a) Présentation générale de l'imputation : le choix d'une imputation par le plus proche voisin .	10
b) Constitution des groupes d'imputation .....	11
3) Analyse des statistiques migratoires après correction de la non-réponse partielle.....	13
a) Précisions sur le champ des analyses.....	13
b) Quantification de l'effet de la correction de la non-réponse partielle sur le nombre d'entrées	13
c) Évolution de la composition socio-démographique des entrants .....	19
Conclusion .....	21
Bibliographie.....	21
Annexe 1 : Nomenclature de pays utilisée pour la correction de la non-réponse partielle .....	22
Annexe 2 : Évolution des statistiques migratoires suite à la correction de la non-réponse partielle...	24

## Introduction

Pour estimer les entrées sur le territoire français, l'Insee utilise depuis 2014 les enquêtes annuelles de recensement menées chaque année depuis 2004 auprès d'environ 9 millions de personnes. Toutefois, l'une des variables utilisées pour identifier les personnes entrant sur le territoire, à savoir l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger, est caractérisée par une non-réponse partielle qui ne faisait pas jusqu'à présent l'objet d'une correction spécifique. Cette absence de correction de la non-réponse partielle est susceptible d'engendrer une sous-estimation des entrées.

Ce document de travail analyse cette non-réponse partielle et propose une amélioration de la qualité de cette variable d'intérêt. Cette rénovation méthodologique conduit à réviser les séries d'entrées sur le territoire depuis 2006 : leur nombre augmente d'environ 13 % chaque année, tandis que la structure de la population des personnes entrant sur le territoire par caractéristiques socio-démographiques ou par origines géographiques évolue peu. Le solde migratoire, composante de l'évolution de la population qui prend en compte les entrées mais également les sorties du territoire, n'est pas modifié par cette rénovation.

La première partie du document de travail revient sur la méthodologie d'estimation des entrées sur le territoire, et notamment la source utilisée ainsi que les critères d'identification des entrées. Elle présente également les caractéristiques des personnes ne répondant pas à la question sur l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger, afin de comprendre les mécanismes de cette non-réponse partielle. La deuxième partie de ce document expose le travail de correction de la non-réponse partielle à cette question et d'imputation de cette variable à proprement parler, en présentant et discutant les choix méthodologiques retenus. Enfin, la troisième partie explore les conséquences de ce travail d'imputation sur les statistiques migratoires, d'un point de vue quantitatif d'abord, à travers la mesure de l'ampleur des révisions du nombre d'entrées sur le territoire, puis relativement à la caractérisation des personnes entrées sur le territoire.

### **1) Rappels sur l'estimation des entrées sur le territoire à partir du recensement de la population**

#### *a) Sources*

L'Insee publie chaque année le nombre d'entrées sur le territoire de la population dite « usuellement résidente », à savoir les personnes qui vivent depuis au moins un an en France ou qui prévoient d'y vivre au moins un an. Toutes les personnes résidant en France sont recensées, indépendamment de leur âge ou de leur situation administrative<sup>1</sup>. Ces résultats sont déclinés selon le statut migratoire des personnes (immigrées ou non immigrées) ainsi que, pour les personnes immigrées, selon leur origine géographique<sup>2</sup>.

Depuis 2004, le recensement s'appuie en France sur une collecte d'information annuelle, qui a remplacé le recensement exhaustif décennal : chaque année, seule une partie de la population est recensée à l'occasion d'une enquête annuelle de recensement (EAR)<sup>3</sup>, tandis qu'un millésime N du recensement de la population (RP) correspond au cumul de cinq EAR consécutives centrées sur l'année N. La source utilisée pour estimer les entrées l'année N est l'EAR de l'année N+1. Par rapport au RP,

---

<sup>1</sup> Voir notamment le billet du [blog de l'Insee](#) « Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour... S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration ».

<sup>2</sup> Voir notamment les Insee Première publiés chaque année sur les « Flux migratoires ».

<sup>3</sup> Tous les habitants des petites communes tirées au sort (une sur cinq) et 8 % des personnes résidant dans les grandes communes (plus de 10 000 habitants).

l'EAR présente le double avantage d'être disponible dès la fin de l'année de collecte, et de permettre de mesurer au mieux des phénomènes conjoncturels comme les mouvements migratoires (le RP, du fait de sa construction par cumul de cinq enquêtes annuelles de recensement successives, lisse sur sept années consécutives<sup>4</sup> les phénomènes conjoncturels qui concernent une année donnée). On notera enfin que, depuis l'EAR 2019, une méthodologie nouvelle de calage des EAR améliore leur précision, notamment au niveau national<sup>5</sup>.

La dernière EAR disponible étant celle de 2024, les entrées sont actuellement estimées jusqu'en 2023. Le premier millésime du RP produit à partir des collectes annuelles correspond à l'année 2006 : c'est la première année permettant d'estimer un solde migratoire à partir des recensements de la population annuels, et donc la première année pour laquelle il est pertinent d'analyser les entrées. Ainsi, les résultats sur les entrées présentés ci-après couvrent la période 2006 à 2023.

### b) Critères d'identification des entrées sur le territoire

La méthodologie d'estimation des entrées sur le territoire est détaillée dans un document de travail publié en 2014 (Brutel, 2014). Pour estimer le nombre d'entrées sur le territoire français, deux questions du bulletin individuel du recensement sont utilisées : « Où habitez-vous le 1 janvier [de l'année précédente] ? » et « Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ? » (Figure 1).

**Figure 1 : Extrait du bulletin individuel de l'enquête annuelle de recensement 2024**

**3 Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?**       
année

**6 Où habitez-vous le 1<sup>er</sup> janvier 2023 ?**  
*Les enfants nés après cette date ne sont pas concernés.*

- Dans le **même logement** que maintenant.....  1
- Dans un **autre logement** de la **même commune**  
(ou du même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)...  2
- Dans une **autre commune**  
(ou un autre arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille).....  3

↳ Indiquez cette autre commune :  
  
commune (et arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

département n° DOM pays pour l'étranger, territoire pour les COM

Ainsi, sont considérées comme entrées sur le territoire français l'année N les personnes recensées au début de l'année N+1<sup>6</sup> vérifiant au moins l'une des trois conditions suivantes :

- Déclarer résider dans un pays étranger au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N ;
- Être né à l'étranger et déclarer l'année N comme année d'arrivée en France ;
- Enfin, être né à l'étranger au cours de l'année N.

<sup>4</sup> Voir notamment la note méthodologique relative à l'ajustement introduit en 2021 pour prendre en compte notamment l'effet de lissage lié à la méthode de calcul du recensement suite à un choc démographique (Conseils pour l'utilisation des résultats statistiques du recensement de la population, [insee.fr](http://insee.fr)).

<sup>5</sup> Cette amélioration de la précision des EAR a également fait l'objet d'un [document de travail](#).

<sup>6</sup> Les personnes recensées au début de l'année N+1 et déclarant être arrivées en France au cours de l'année N+1 sont exclues des analyses portant sur les entrées de l'année N.

Le cumul de ces critères permet, dans la méthodologie habituelle utilisée jusqu'à présent, de dénombrer 417 000 entrées en France en 2023. Ces entrées concernent 309 000 personnes immigrées et 109 000 personnes non immigrées (23 000 étant nées Françaises à l'étranger et 86 000 nées en France).

*c) Identification des entrées sur le territoire par le lieu de résidence antérieur*

Pour les personnes nées en France, qui ne sont pas concernées par la question portant sur l'année d'arrivée, le pays de résidence antérieur est le seul moyen d'identification des entrées sur le territoire *via* les EAR. Les variables relatives au lieu de résidence antérieur (commune et région pour les personnes qui résidaient en France, pays pour les personnes qui résidaient à l'étranger) étant redressées en cas de non-réponse dans le cadre de la chaîne de production des EAR, celles-ci sont toujours disponibles. Avec la méthodologie habituelle d'estimation des entrées, la déclaration par les personnes enquêtées d'un pays étranger comme lieu de résidence antérieur permet de dénombrer 291 000 entrées en 2023, dont 121 000 ne sont pas identifiées par les autres critères. Ces 121 000 personnes sont, dans leur très grande majorité, des personnes non immigrées : 91 000 entrées identifiées par le lieu de résidence antérieur et qui ne sont pas également comptabilisées selon les autres critères concernant des personnes non immigrées (5 000 personnes nées Françaises à l'étranger et 86 000 personnes nées en France).

On notera que, jusqu'à l'EAR 2010 incluse, cette question portait sur le lieu de résidence cinq années avant l'interrogation – la temporalité d'une année est utilisée depuis pour satisfaire aux exigences européennes et pour limiter les biais de mémoire des personnes enquêtées. Le document de travail publié en 2014 explique la méthodologie utilisée pour limiter les ruptures de série et proposer une estimation du nombre d'entrées annuelles pour les années antérieures à 2010.

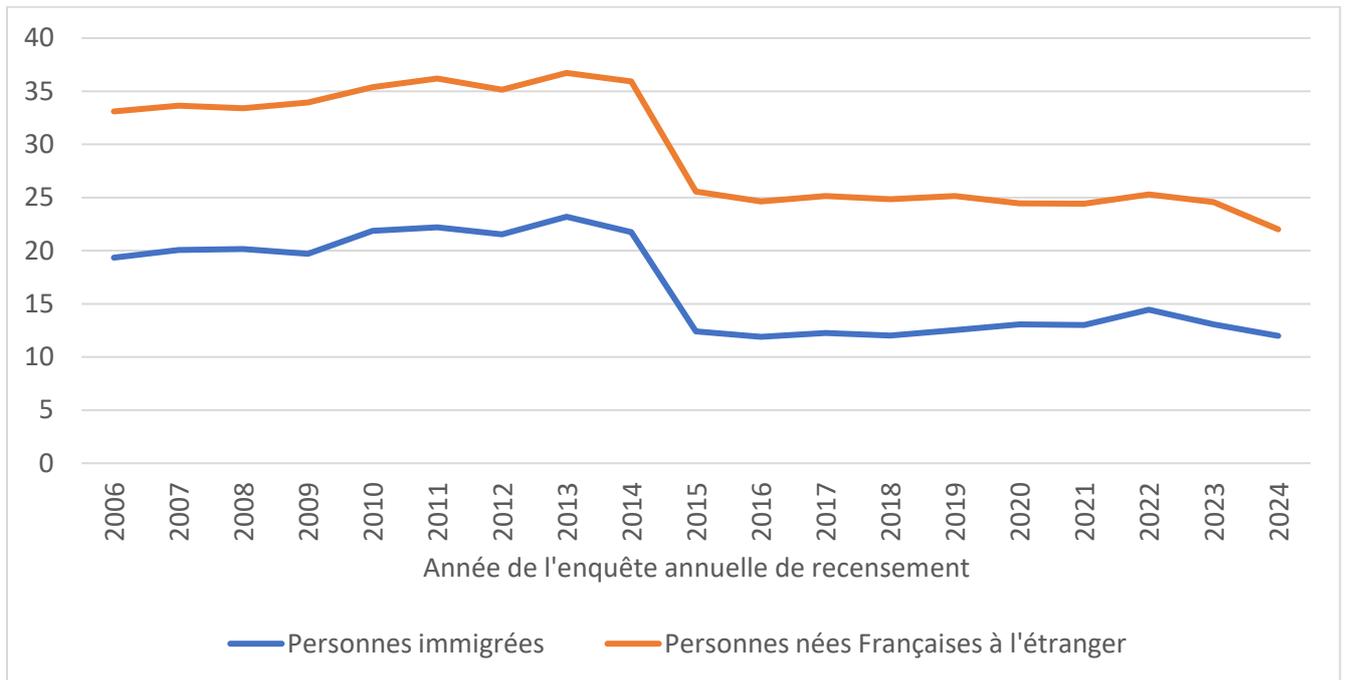
*d) Comprendre la non-réponse à l'année d'arrivée en France*

L'année d'arrivée est l'autre principale variable permettant d'identifier les entrées sur le territoire. Avec la méthodologie habituelle d'estimation des entrées, la déclaration par les personnes enquêtées d'un pays étranger comme lieu de résidence antérieur permet d'identifier 289 000 entrées en 2023, dont 119 000 ne sont pas identifiées par les autres critères. Ces 119 000 entrées concernent en grande majorité (112 000) des personnes immigrées.

Enfin, 11 000 personnes résidant en France au tout début de l'année 2024 sont nées à l'étranger au cours de l'année 2023, dont 5 000 ne sont pas identifiées par les autres critères comme étant entrées en 2023.

L'année d'arrivée en France n'étant ni diffusée dans les tableaux standards de résultats du recensement, ni utilisée pour redresser d'autres variables, elle présente la particularité d'être corrigée des incohérences (lorsque la date d'arrivée déclarée est inférieure à l'année de naissance ou postérieure à l'année de collecte, elle est retraitée comme une absence de réponse) mais pas de la non-réponse. Ainsi, l'année d'arrivée en France conserve, pour les personnes relevant de son champ, 14 % de non-réponse dans l'EAR 2024. Cette non-réponse était d'ailleurs mentionnée dans le document de travail de 2014.

**Figure 2 : Taux de non-réponse partielle à l'année d'arrivée en France, par millésime d'EAR (en %)**



Lecture : en 2024, 12 % des personnes immigrées et 22 % des personnes nées Françaises à l'étranger ne répondent pas à la question sur l'année d'arrivée en France.

Champ : personnes nées à l'étranger résidant en France, en logement ordinaire ou collectif.

Source : EAR 2006 à 2024.

La part de personnes nées à l'étranger ne déclarant pas d'année d'arrivée en France était assez stable entre les EAR 2006 et 2014, autour de 20 % pour les personnes immigrées et 35 % pour les personnes nées Françaises à l'étranger. Cette proportion de non-réponse partielle diminue à partir de l'EAR 2015, et est d'environ 13 % pour les immigrés et 25 % pour les personnes nées Françaises à l'étranger entre les EAR 2015 et 2024. Cette diminution entre les EAR 2014 et 2015 s'explique à la fois par une meilleure mise en évidence de la question dans le bulletin individuel du recensement (jusqu'à l'EAR 2014, la question sur l'année d'arrivée en France était regroupée avec les questions précédentes portant sur la date et le lieu de naissance, voir figure 3), et par la possibilité donnée aux enquêtés de répondre par Internet. Ainsi, le taux de non-réponse partielle pour les personnes nées à l'étranger répondant par Internet (3 % dans l'EAR 2024, voir tableau 4) est bien inférieur à celui des personnes nées à l'étranger répondant par questionnaire papier (30 % dans l'EAR 2024).

**Figure 3 : Extraits du bulletin individuel du recensement de la population, 2014 (gauche) et 2015 (droite)**

Figure 3 displays two excerpts from the individual census form, comparing the 2014 version (left) and the 2015 version (right).

**2014 (gauche):** Section 2, "Date et lieu de naissance". It includes fields for "Né(e) le :" (day, month, year), "à :" (commune), "département", "n° DOM", and "pays pour l'étranger, territoire pour les TOM". A question 3 asks: "Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?" with an "année" field.

**2015 (droite):** Section 2, "Date et lieu de naissance". It includes fields for "Né(e) le :", "à :", "département", "n° DOM", and "pays pour l'étranger, territoire pour les TOM". A question 3 asks: "Si vous êtes né(e) à l'étranger, en quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?" with an "année" field.

En plus de cette différence selon le mode de collecte, la part de personnes nées à l'étranger ne répondant pas à la question sur leur année d'arrivée en France est également nettement plus importante pour les personnes vivant en communauté : dans l'EAR 2024, 60 % d'entre elles ne répondent pas à cette question, contre 12 % des personnes enquêtées vivant dans un logement dit ordinaire. Plus précisément, les trois types d'hébergement collectif qui accueillent le plus grand nombre de personnes nées à l'étranger sont les structures gérées par Adoma (71 % de non-réponse partielle à la question sur l'année d'arrivée en France ; ces structures sont notamment des foyers de travailleurs immigrés ou des hébergements d'urgence pour demandeurs d'asile), les maisons de retraite et Ephad (87 %) et enfin les cités universitaires et foyers d'étudiants (68 %). Quand elles sont renseignées, la distribution des années d'arrivée en France des personnes hébergées dans des structures gérées par Adoma ou dans des hébergements pour étudiants suggère qu'une grande majorité des personnes qui y résident sont entrées récemment en France.

Pour les immigrés, le taux de non-réponse partielle varie également selon le lieu de naissance (tableau 5). Ainsi, l'absence de réponse est un peu plus fréquente pour les personnes nées en Afrique (14 % en 2024), notamment dans un pays autre que ceux du Maghreb (16 %). À l'inverse, la part de personnes ne renseignant pas leur année d'arrivée en France est plus faible pour les immigrés nés en Europe, en Amérique ou en Océanie (10 %).

La plus grande proportion de non-répondants parmi les personnes nées Françaises à l'étranger (22 % en 2024) par rapport aux personnes immigrées pourrait s'expliquer par des allers-retours plus fréquents entre la France et l'étranger, dès leur plus jeune âge, et donc une certaine difficulté à identifier une année précise d'arrivée en France.

L'absence de correction de la non-réponse partielle à l'année d'arrivée en France, l'une des principales variables utilisées pour estimer les entrées sur le territoire, est susceptible d'engendrer une sous-estimation de celles-ci. C'est cette variable que nous nous proposons de corriger afin d'améliorer l'estimation des entrées sur le territoire.

**Tableau 4 : Taux de non-réponse partielle des personnes nées à l'étranger selon les caractéristiques socio-démographiques ou le mode de collecte**

	Taux de non-réponse partielle (en %)	Part dans la population (en %)
<b>Nationalité à la naissance</b>		
Étrangère (immigré)	12	82
Française (non immigré)	22	18
<b>Sexe</b>		
Femme	13	51
Homme	15	49
<b>Type d'hébergement</b>		
Ménage ordinaire	12	96
Communauté, dont	60	4
Structure gérée par Adoma	71	1
Maison de retraite, Ephad	87	1
Cité universitaire, foyers d'étudiants	68	1
<b>Mode de collecte</b>		
Papier	30	39
Internet	3	57
Fiche de Logement Non Enquêtée (FNLE) <sup>7</sup>	12	4
<b>Ensemble des personnes nées à l'étranger</b>	<b>14</b>	<b>100</b>

Lecture : en 2024, 12 % des personnes immigrées et 22 % des personnes nées Françaises à l'étranger ne répondent pas à la question sur l'année d'arrivée en France.

Champ : personnes nées à l'étranger résidant en France en début 2024, en logement ordinaire ou collectif.

Source : EAR 2024.

**Tableau 5 : Taux de non-réponse partielle des personnes immigrées selon le lieu de naissance**

Lieu de naissance	Taux de non-réponse partielle (en %)
Afrique, dont :	14
Maghreb	13
Autres pays d'Afrique	16
Asie, dont :	12
Turquie, Moyen-Orient	11
Autres pays d'Asie	13
Europe, dont :	10
Europe du Sud	10
Autres pays de l'UE27	9
Autres pays d'Europe	10
Amérique, Océanie	10
<b>Ensemble immigrés</b>	<b>12</b>

Lecture : en 2024, 14 % des personnes immigrées nées en Afrique ne répondent pas à la question sur l'année d'arrivée en France.

Champ : personnes immigrées résidant en France en début 2024, en logement ordinaire ou collectif.

Source : EAR 2024.

## 2) Méthodologie de correction de la non-réponse partielle à l'année d'arrivée en France

### a) *Présentation générale de l'imputation : le choix d'une imputation par le plus proche voisin*

Le problème qui se pose est donc de retraiter les valeurs manquantes à la question sur l'année d'arrivée en France pour les individus relevant du champ de cette question, c'est-à-dire les personnes nées à l'étranger. Il s'agit d'un cas de non-réponse partielle, c'est-à-dire que nous possédons un ensemble d'informations pour les personnes ayant répondu à l'enquête annuelle de recensement mais pas à cette question précise. Plus précisément, nous sommes ici en présence d'une situation où l'ensemble des autres réponses sont disponibles. En effet, la chaîne de production du recensement redresse automatiquement la totalité des variables récoltées en cas de non-réponse partielle, à l'exception de celle qui nous intéresse. Il est donc possible de tirer parti des informations disponibles afin de redresser de la meilleure façon possible notre variable, ce qui oriente vers l'utilisation d'une méthode d'imputation.

Comme le rappelle la note de Deroyon et Favre-Martinoz (2017), plusieurs méthodes d'imputations sont envisageables. En particulier, il est possible de distinguer les méthodes par donneur, dans laquelle la valeur utilisée pour l'imputation est la réponse fournie par un répondant à l'enquête, et les méthodes par valeur prédite, dans laquelle la valeur imputée est le résultat d'un modèle prédictif (par exemple, régression linéaire ou imputation par la moyenne). Le choix fait ici est celui d'une imputation par donneur, et plus précisément par méthode dite de *hot-deck*. Le principe de cette méthode est simple : pour chaque valeur manquante, une valeur observée (appelée « donneur ») est sélectionnée parmi les réponses disponibles et utilisée pour remplacer la valeur manquante (« receveur »). Cela présente plusieurs avantages. Tout d'abord, la méthode permet d'assigner aux individus une réponse plausible par définition, car réellement observée ailleurs dans l'échantillon. De plus, il s'agit d'une méthode non-paramétrique, ne reposant sur aucune hypothèse forte concernant la distribution des données manquantes, et qui préserve la variabilité interindividuelle entre les répondants.

Pour assurer la cohérence entre le retraitement de l'année d'arrivée en France et les autres corrections effectuées par ailleurs dans le recensement, nous appliquons la méthodologie retenue pour les autres variables, à savoir une imputation par le plus proche voisin ayant des caractéristiques proches et pour lequel la variable à redresser est remplie. Pour les autres variables du recensement, les classes d'imputations à l'intérieur desquelles les donneurs sont choisis sont généralement définies par croisement du sexe, de l'âge, et d'une potentielle troisième caractéristique suivant la variable qu'il s'agit de redresser. Le choix du plus proche voisin se fait de façon séquentielle, c'est-à-dire au sens du tri du fichier : il s'agit de l'observation immédiatement précédente appartenant à la même classe d'imputation, donc possédant les mêmes caractéristiques. Le tri du fichier se fait via la « clé primaire », concaténation de plusieurs codes géographiques, du plus large au plus précis, du code de département au rang de l'individu dans le logement. Ceci implique de fait une hypothèse implicite de regroupement des individus ayant des caractéristiques proches, hypothèse particulièrement crédible concernant la population immigrée en raison des différences d'années d'arrivées en France et de lieu de résidence

---

<sup>2</sup> Dans le cas d'une non-réponse totale (fiches de logement non enquêtées), les caractéristiques des personnes sont imputées à partir de questionnaires effectivement renseignés.

selon les pays d'origine, ou d'hébergements spécifiques pour les primo-arrivants mis en évidence précédemment.

La question du choix des classes d'imputations est ici centrale, car c'est elle qui concentre les hypothèses les plus critiques et a le plus d'effet sur les résultats. En effet, la constitution d'une classe conduit à supposer une certaine homogénéité de ses membres au regard de la variable d'intérêt, justifiant l'imputation. Il peut donc sembler tentant de multiplier ces classes, mais ceci présente le risque d'aboutir à des groupes de tailles très faibles, et donc que l'imputation se retrouve très sensible à une modification marginale de ces groupes. Surtout, cela présente aussi le risque d'aboutir à des classes contenant des receveurs mais sans aucun donneur, ou un donneur pour de nombreux receveurs, donnant à cette observation un poids disproportionné. De plus, comme le rappellent Deroyon et Favre-Martinoz, les classes d'imputation doivent être telles que la valeur à imputer soit peu corrélée, à l'intérieur des classes, à la probabilité de répondre de chaque observation, au risque d'introduire un biais de sélection. La détermination de ces classes est le point principal de la section suivante.

Depuis 2014, les travaux publiés par l'Insee sur les entrées portent sur l'Hexagone et les cinq départements d'Outre-mer. Toutefois, le recensement à Mayotte suit une méthodologie et une temporalité différente du reste du territoire (voir notamment Seguin S., Granjon M., Thibault P., 2023). Ainsi, le calcul des entrées dans ce département s'appuie sur la comparaison des deux derniers recensements exhaustifs, menés en 2012 et en 2017, et n'est donc pas affecté par les évolutions méthodologiques présentées dans ce document.

#### *b) Constitution des groupes d'imputation*

La prise en compte de l'origine géographique des personnes immigrées semble indispensable en raison de la dynamique temporelle des mouvements migratoires et des phénomènes de regroupement géographique des personnes immigrées selon leur origine. La nomenclature internationale ISO, utilisée dans le recensement, distingue 243 territoires, parmi lesquels des pays dont proviennent un très faible nombre de personnes. Dès lors que l'on fait le choix de croiser cette origine avec d'autres variables, le nombre de catégories est donc démultiplié, conduisant à la constitution de classes de très petites tailles, et à une forte dépendance des résultats au tirage spécifique de l'échantillon de l'EAR. La solution privilégiée a donc été de considérer la nomenclature développée pour la deuxième édition de l'enquête Trajectoire et Origines (TeO), par l'Insee et l'Ined. Celle-ci, qui comporte plusieurs niveaux de détail, a été construite pour être cohérente avec l'ampleur et la temporalité des mouvements migratoires à destination de la France. Ainsi, elle isole, dans son niveau détaillé, des pays dont sont originaires de nombreux immigrés (Algérie ou Portugal par exemple) et regroupe d'autres pays moins importants numériquement dans l'histoire migratoire française mais partageant des caractéristiques proches (Asie du Sud ou Amérique centrale par exemple). À son niveau le plus détaillé, elle comporte 54 modalités correspondant à des pays ou groupes de pays étrangers. L'utilisation de cette nomenclature permet alors de diminuer considérablement le nombre de groupes, et notamment des groupes de petite taille.

Toutefois, le cas de pays n'étant pas isolés dans la nomenclature TeO mais ayant connu dans les dernières années des mouvements migratoires particulièrement importants, comme l'Ukraine, pose question. En effet, ce pays n'est historiquement pas un pays d'immigration vers la France, ce qui

explique que la nomenclature TeO ne l'isole pas mais l'agrège dans une catégorie résiduelle, « Autres pays d'Europe », même au niveau le plus détaillé de la nomenclature. Or, l'invasion russe de l'Ukraine, à partir de février 2022, a été à l'origine d'un afflux massif de personnes provenant de ce pays, le nombre d'entrées étant multiplié (avant imputation) par près de trente (Tanneau, 2024). La distribution des années d'arrivée déclarées par les personnes immigrées nées en Ukraine est très distincte de celle des immigrants originaires des « autres pays d'Europe ». Ainsi, en agrégeant les personnes immigrées nées en Ukraine à celles qui viennent des autres pays de la catégorie, on perd cette spécificité, et on tend à imputer des années arrivées en France plus anciennes à ces personnes. Ainsi, lorsque l'imputation repose sur la nomenclature TeO, le nombre d'entrées en provenance d'Ukraine en 2022 est augmenté de 2 200 personnes, contre 4 500 lorsque le pays est traité à part (pour 41 700 entrées avant imputation). De ce fait, il a semblé pertinent de modifier la nomenclature utilisée pour l'imputation en isolant dans une catégorie à part l'Ukraine cette année-là, et donc, par souci de stabilité de la méthodologie au cours du temps, de maintenir ce classement à part chaque année. S'il peut sembler problématique de modifier la nomenclature suite à un événement particulier, car cela pourrait conduire à une méthodologie et une approche fluctuante suivant les années, compliquant le suivi pluriannuel, cet événement est suffisamment important, et suffisamment singulier dans l'histoire migratoire récente de la France, pour justifier un tel choix.

L'inclusion de plusieurs autres variables a été envisagée, comme le diplôme, le statut d'activité ou la catégorie de logement. Toutefois, pour les observations faisant l'objet d'un retraitement de l'année d'entrée sur le territoire, caractérisées par une collecte incomplète, le niveau de diplôme et le statut d'activité ne sont souvent pas renseignés directement par les personnes enquêtées et sont donc également imputés. La catégorie de logement ne pose en revanche pas le même problème, car celle-ci est liée aux conditions de collecte et ne dépend donc pas des réponses des individus. De plus, elle est fortement liée à la probabilité de réponse. Cependant, elle renvoie à des groupes de tailles modestes, avec peu d'observations complètes, qui auraient donc un poids démesuré dans l'estimation, à condition qu'elle soit même possible. En effet, une classe d'imputation ne contenant pas de donneur ne permet pas de procéder à l'imputation.

Finalement, a pu être mise en place une procédure d'imputation par *hot-deck* reposant sur le croisement de trois variables catégorielles : le pays de naissance au sens de la nomenclature TeO détaillée avec traitement spécifique de l'Ukraine (voir annexe 1) ; l'âge en classe décennale ; le sexe. Par cohérence avec les traitements appliqués aux autres variables des EAR, la valeur imputée correspond à celle du plus proche répondant précédant dans le fichier préalablement trié par clé primaire, assurant ainsi que les donneurs soient géographiquement proches des receveurs.

Cette méthodologie permet d'imputer une valeur à chacune des non-réponses. Il convient maintenant d'explorer les conséquences de cette imputation sur le nombre et les caractéristiques des entrants estimés.

### 3) Analyse des statistiques migratoires après correction de la non-réponse partielle

#### a) Précisions sur le champ des analyses

Comme évoqué précédemment, la correction concerne le champ géographique des enquêtes annuelles de recensement, à savoir l'Hexagone<sup>8</sup>, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion. Toutefois, les effets du redressement sont présentés sur le champ des travaux de l'Insee sur les mouvements migratoires, à savoir l'Hexagone et les cinq Dom. Dans les analyses présentées ci-après, les résultats issus des EAR, modifiés suite à la rénovation méthodologique, sont agrégés avec ceux concernant Mayotte, inchangés et non détaillés.

Le recensement de la population inclut également une collecte relative aux personnes vivant en habitation mobile ou étant sans abri (HMSA), dans l'ensemble des communes de moins de 10 000 habitants recensées et une fois tous les cinq ans pour les plus grandes communes. Ce rythme de collecte dans les grandes communes perturbe les comparaisons annuelles entre les différentes statistiques estimées à partir des EAR. Les estimations précédentes du nombre d'entrées sur le territoire, i.e. avant correction de la non-réponse partielle à l'année d'entrée sur le territoire, incluaient les personnes recensées dans le cadre de cette collecte HMSA, mais le champ est désormais restreint aux personnes vivant en ménage ordinaire ou en collectivité. Ce choix permet d'uniformiser le traitement méthodologique des entrées entre les différents millésimes, et induit une très légère sous-estimation des entrées : moins de 2 000 entrées supplémentaires seraient dénombrées en moyenne les années où la collecte HMSA a lieu en grande commune, et environ 200 les autres années. En revanche, les personnes vivant en habitation mobile ou sans abri demeurent comptabilisées dans les travaux portant sur le nombre de personnes résidant en France, immigrées comme non immigrées, et dans le solde migratoire.

#### b) Quantification de l'effet de la correction de la non-réponse partielle sur le nombre d'entrées

Dans la méthodologie rénovée, le nombre total d'entrées en France estimé pour 2023 est de 467 000. Ces entrées concernent 347 000 personnes immigrées et 120 000 personnes non immigrées (86 000 étant nées en France et 35 000 étant nées Françaises à l'étranger).

**Tableau 6 : Nombre d'entrées en 2023 par statut migratoire et lieu de naissance**

(en milliers)

	Ancienne méthodologie	Méthodologie rénovée
Entrées de personnes immigrées	309	347
Entrées de personnes non immigrées, dont	109	120
Personnes nées en France	86	86
Personnes nées Françaises à l'étranger	23	35
<b>Entrées totales</b>	<b>417</b>	<b>467</b>

Lecture : selon l'ancienne méthodologie, 309 000 personnes immigrées sont entrées en France en 2023, et 347 000 selon la méthodologie rénovée.

Champ : personnes entrées en France en 2023.

Source : EAR 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte.

<sup>8</sup> Soit les 96 départements appartenant au continent européen.

- i. *Un très faible nombre d'entrées identifiées du fait de la correction de la non-réponse partielle étaient identifiées par les autres critères*

Le critère d'année d'arrivée en France permet d'identifier 345 000 entrées en 2023 (contre 289 000 sans correction de la non-réponse partielle, soit une différence de 56 000), dont 174 000 ne sont pas identifiées par les autres critères (tableau 7). Ces 345 000 entrées incluent 11 000 enfants nés à l'étranger en 2023 et présents en France au tout début de l'année 2024<sup>9</sup>.

Par ailleurs, la déclaration par les personnes enquêtées d'un pays étranger comme lieu de résidence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet d'identifier 291 000 entrées en 2023, dont 120 000 ne sont pas identifiées par les autres critères (contre 121 000 sans correction de la non-réponse partielle). Ainsi, parmi les 56 000 personnes à qui on impute une année d'arrivée en France égale à 2023, seules 1 000 étaient déjà identifiées comme entrantes du fait d'une résidence antérieure à l'étranger : ces entrées étaient identifiées par le seul critère de lieu de résidence, et sont désormais repérées également par le critère de date d'entrée.

**Tableau 7 : Décomposition du nombre d'entrées en 2023 selon les critères mobilisés**

(en milliers)

	Ancienne méthodologie	Méthodologie renouvelée
<b>Nombre d'entrées, dont :</b>	<b>417</b>	<b>467</b>
Critère 1 : Personnes nées à l'étranger ayant une date d'entrée déclarée ou imputée en 2023	289	345
<i>N'ayant pas déclaré un lieu de résidence à l'étranger au 1<sup>er</sup> janvier 2023</i>	119	174
<i>Ayant également déclaré un lieu de résidence à l'étranger au 1<sup>er</sup> janvier 2023</i>	170	171
Critère 2 : Personnes ayant un lieu de résidence à l'étranger au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	291	291
<i>N'ayant pas de date d'entrée en France égale à 2023</i>	121	120
<i>Ayant également une date d'entrée en France égale à 2023</i>	170	171
Critère 3 : Personnes nées en 2023 à l'étranger	11	11
<i>Dont : entrées non identifiées par les autres critères</i>	5	0

Lecture : selon l'ancienne méthodologie, 417 000 personnes sont entrées en France en 2023, dont 289 000 ont une date d'entrée en France égale à 2023. Selon la méthodologie renouvelée, 467 000 personnes sont entrées en France en 2023, dont 345 000 ont une date d'entrée en France égale à 2023.

Champ : personnes entrées en France en 2023.

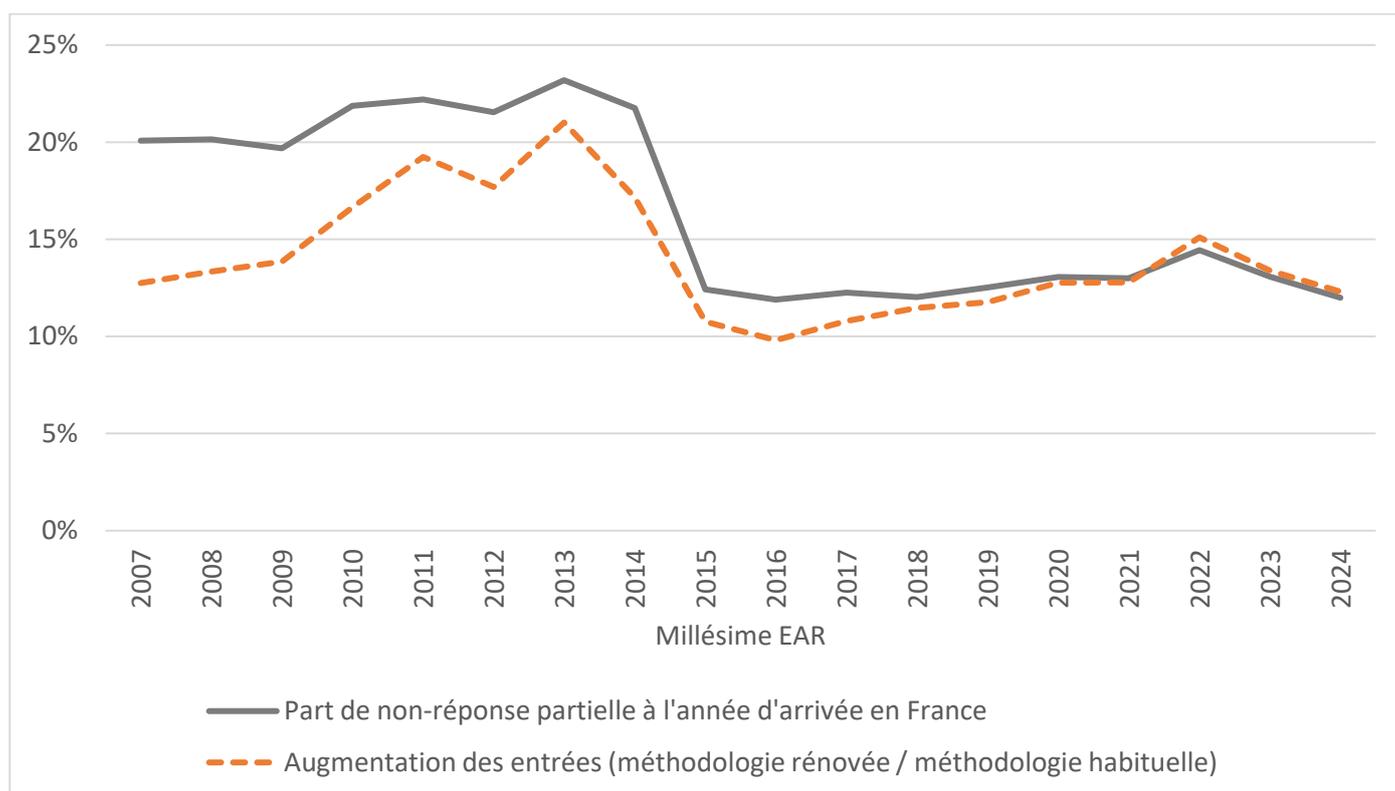
Source : EAR 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte.

<sup>9</sup> Par construction, la méthodologie utilisée conduit à imputer aux personnes nées à l'étranger l'année N et présentes en France au tout début de l'année N+1 une année d'entrée égale à N.

ii. Une augmentation du nombre d'entrées qui suit l'évolution des comportements de réponse

Pour les personnes immigrées, l'effet de la rénovation méthodologique sur le nombre d'entrées estimées suit globalement les évolutions du taux de non-réponse (figure 8). Plus le taux de non réponse à l'année d'entrée sur le territoire est élevé, plus la hausse du nombre d'entrées entraînée par la correction de la non-réponse est forte. Ainsi, ces deux indicateurs sont de l'ordre de 12 % à 15 % pour les dernières années, et sont plus élevés jusqu'en 2014, les taux de non-réponse étant plus importants pour les millésimes 2007 à 2014 des EAR.

**Figure 8 : Évolution du nombre d'entrées et de la part de non-réponse partielle pour les personnes immigrées, par année**



Lecture : en 2024, 12 % des personnes immigrées ne répondent pas à la question sur l'année d'arrivée en France. La rénovation méthodologique conduit à une hausse du nombre d'entrées en 2023 de 12 %.

Champ : personnes immigrées résidant en France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014, en logement ordinaire ou collectif.

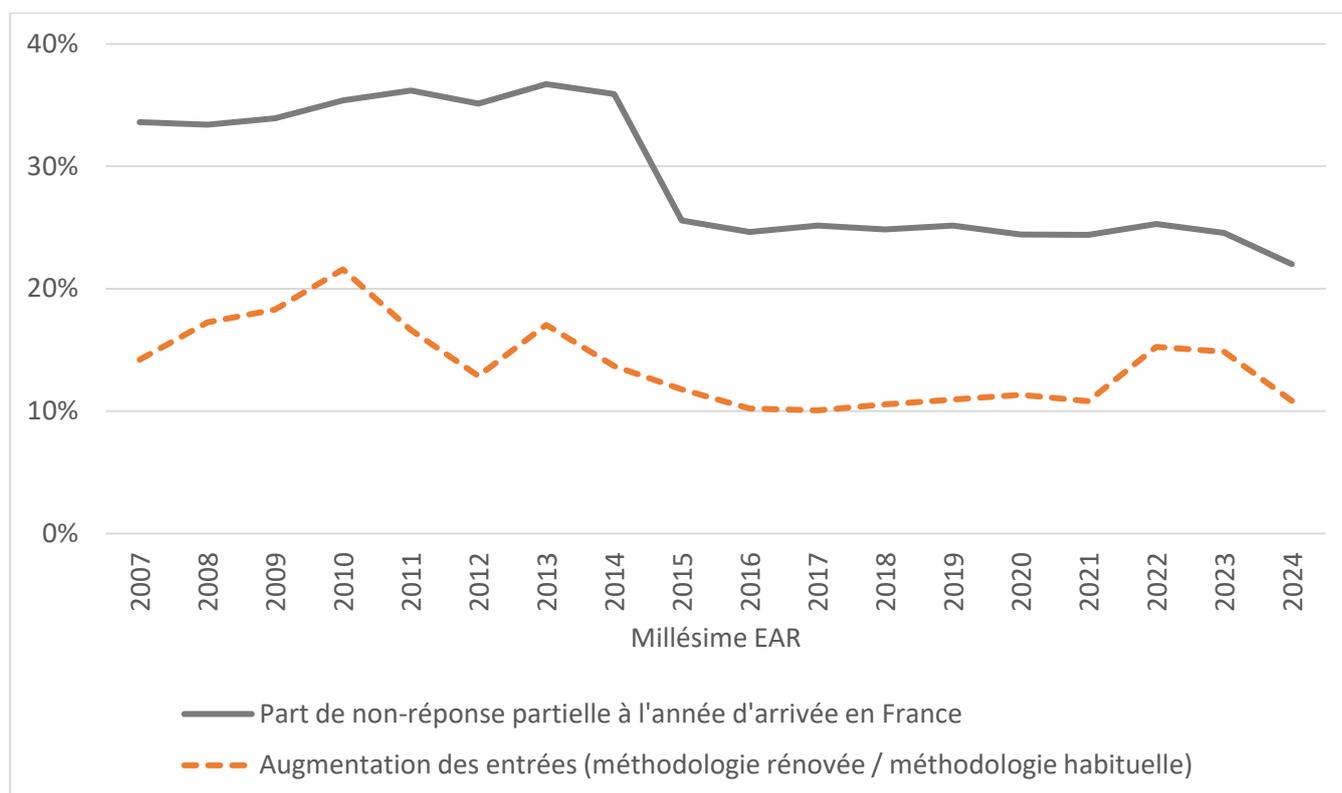
Source : EAR 2007 à 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte.

Jusqu'à l'EAR 2011 incluse, dans le cadre des travaux décrits dans le document de travail de 2014 (application aux EAR 2007 à 2010 de taux d'entrée estimés à partir de l'EAR 2011 selon l'âge, le lieu de résidence en N-4 et l'année d'arrivée – y compris lorsque celle-ci n'est pas renseignée), une part des personnes ne répondant pas à la question sur l'année d'arrivée en France étaient considérées comme entrées en France l'année précédente. De ce fait, une partie des personnes pour qui la rénovation méthodologique conduit à l'imputation d'une arrivée en France l'année précédant l'enquête étaient déjà considérées comme entrantes. Ainsi, pour ces années, l'augmentation du nombre d'entrées est

d'une ampleur moindre que la part de personnes ne répondant pas à cette question. La correction de la non-réponse rapproche donc les méthodologies utilisées avant et après ce millésime.

Pour les personnes non immigrées (figure 9), l'augmentation du nombre d'entrées estimées est plus faible que la part de non-réponse partielle : par construction, la rénovation méthodologique conduit à une augmentation du nombre d'entrées de personnes nées Françaises à l'étranger, mais n'a pas d'effet sur le nombre d'entrées de personnes nées en France.

**Figure 9 : Évolution du nombre d'entrées et part de non-réponse partielle pour les personnes non immigrées, par année**



Lecture : en 2024, 22 % des personnes nées Françaises à l'étranger ne répondent pas à la question sur l'année d'arrivée en France. La rénovation méthodologique conduit à une hausse du nombre d'entrées en 2023 de personnes immigrées (nées Françaises à l'étranger ou nées en France) de 11 %.  
 Champ : personnes non immigrées résidant en France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014, en logement ordinaire ou collectif.

Source : EAR 2007 à 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte.

*iii. Pour les immigrés, l'augmentation du nombre d'entrées est plus marquée pour les origines ayant une part de non-réponse partielle plus élevée*

Du fait des différences de taux de non-réponse partielle selon le lieu de naissance des personnes immigrées, l'ampleur des effets de la rénovation méthodologique diffère selon les groupes d'origine. Par rapport à l'augmentation entre 2006 et 2023 du nombre d'entrées de l'ensemble des immigrés (+14 % d'entrées chaque année en moyenne sur la période, tableau 10), l'imputation a un effet plus important pour les personnes immigrées nées en Afrique, que ce soit au Maghreb (+16 %) ou dans un autre pays (+ 18 %).

**Tableau 10 : Évolution du nombre d'entrées par statut migratoire et lieu de naissance entre 2006 et 2023**

Région d'origine	Évolution du nombre d'entrées annuelles entre ancienne méthodologie et méthodologie renouvelée (%)	Évolution du nombre d'entrées annuelles entre ancienne méthodologie et méthodologie renouvelée (effectifs)
Maghreb	+16	+7 200
Autres pays d'Afrique	+18	+7 300
Turquie, Moyen-Orient	+14	+1 500
Autres pays d'Asie	+15	+3 700
Europe du Sud	+13	+3 800
Autres pays de l'UE27	+11	+3 800
Autres pays d'Europe	+11	+3 600
Amérique, Océanie	+11	+2 800
<b>Ensemble immigrés</b>	<b>+14</b>	<b>+33 700</b>
<b>Ensemble non immigrés</b>	<b>+13</b>	<b>+13 000</b>

Lecture : la rénovation méthodologique conduit à une hausse du nombre d'entrées de personnes immigrées nées au Maghreb entre 2006 et 2023 de 16 % en moyenne chaque année, soit une augmentation moyenne de 7 200 entrées par année.

Champ : personnes immigrées entrées en France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.

Source : EAR 2007 à 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte.

Au total, entre 2006 et 2023, la rénovation méthodologique conduit à une hausse du nombre annuel moyen d'entrées de personnes immigrées d'environ 34 000. En particulier, le nombre d'entrées annuelles de personnes immigrées nées en Afrique augmente en moyenne de 14 000 sur cette période.

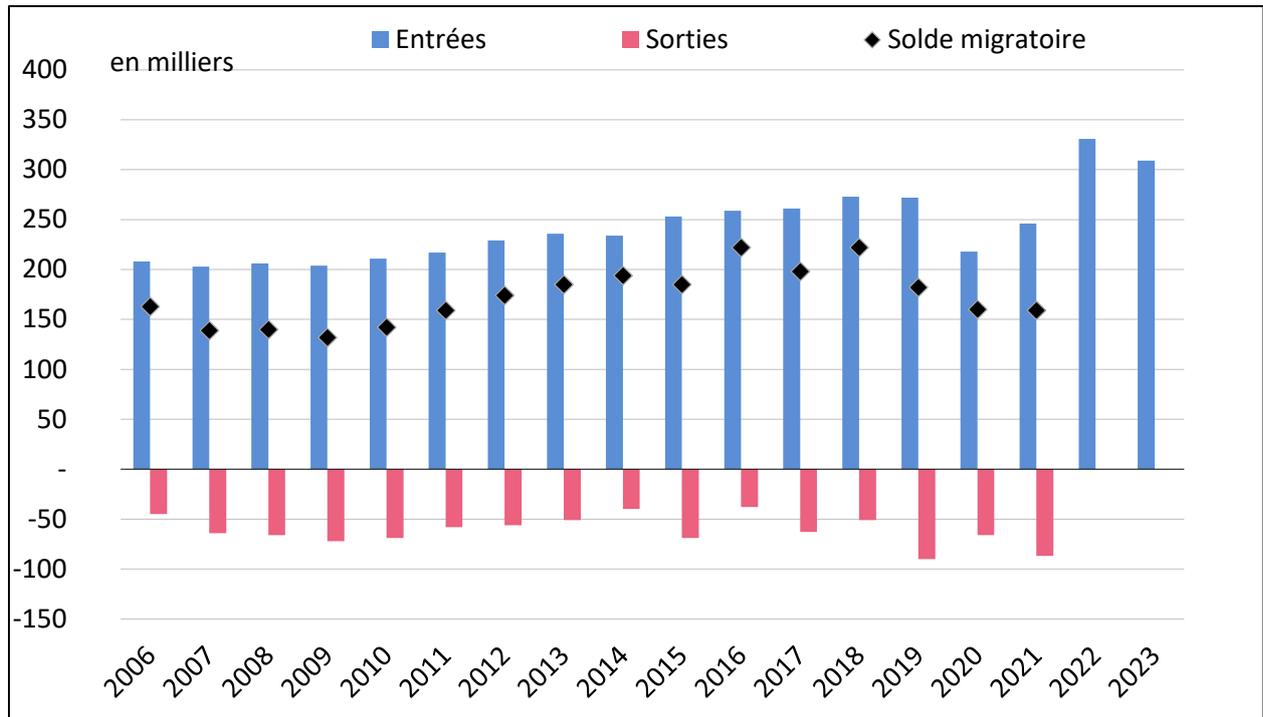
*iv. Les évolutions du nombre de sorties reflètent celles des entrées*

Chaque année, le solde migratoire est mesuré par différence entre l'évolution de la population entre deux recensements et le solde naturel de l'année déduit de l'état civil. Il n'est donc pas modifié par l'amélioration de la méthode d'estimation des entrées. En revanche, le nombre de sorties annuelles du territoire, estimées par différence entre le solde migratoire et les entrées, augmente d'autant que le nombre d'entrées. Ainsi, le nombre annuel moyen de sorties de personnes immigrées entre 2006 et 2021, qui était de 61 000 avec l'ancienne méthodologie d'estimation des entrées, est de 94 000 en redressant l'année d'arrivée en France.

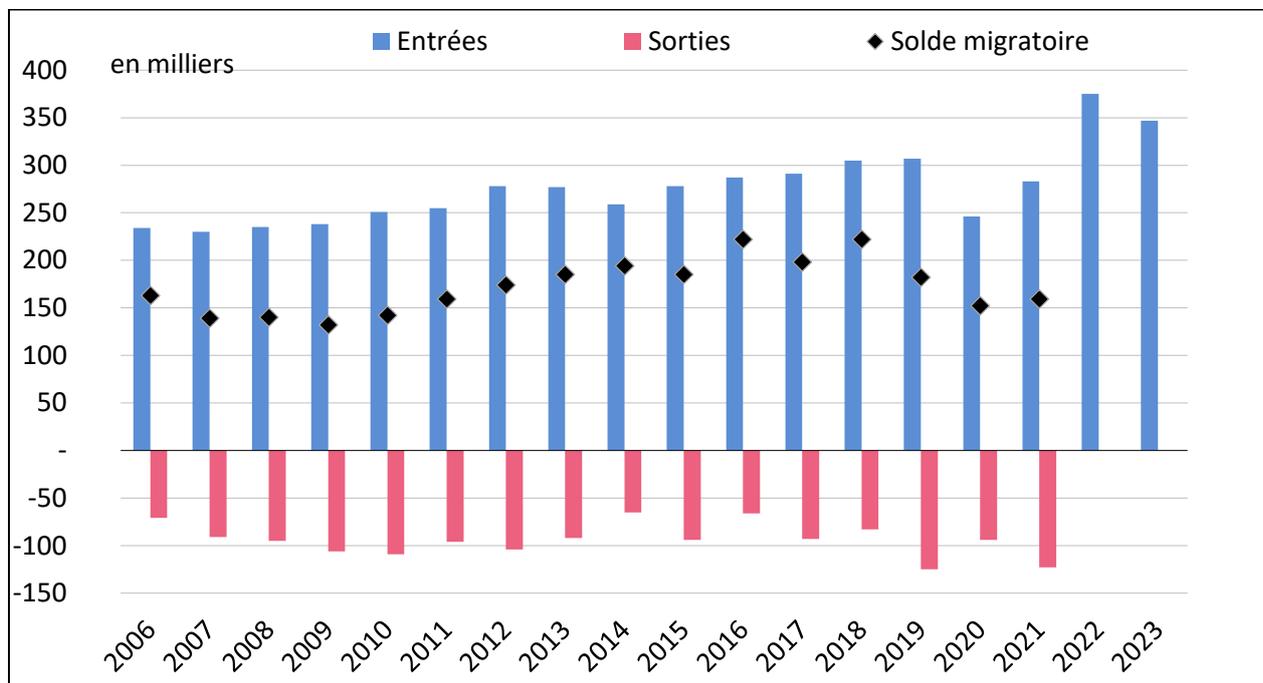
Le nombre annuel moyen d'entrées et de sorties de personnes non immigrées entre 2006 et 2023 augmente de 13 000, sous l'effet de la correction de la non réponse partielle de l'année d'entrée sur le territoire.

Figure 11 : Entrées, sorties et solde migratoire des personnes immigrées entre 2006 et 2023

a. Ancienne méthodologie



b. Méthodologie rénovée



Note : le solde migratoire correspond au nombre d'entrées moins le nombre de sorties. Sur le graphique, les sorties sont représentées en négatif. Pour 2022 et 2023, les données sur les sorties et les soldes migratoires ne sont pas encore disponibles.

Lecture : en 2021, selon l'ancienne méthodologie, 246 000 personnes immigrées sont entrées en France et 87 000 en sont sorties. Selon la méthodologie rénovée, 283 000 personnes immigrées sont entrées en France et 123 000 en sont sorties. Au total, le solde migratoire des immigrés s'établit à +159 000 personnes dans les deux cas.

Champ : personnes immigrées entrées, résidant ou sorties de France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.

Source : Insee, EAR 2007 à 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte ; recensements de la population et estimations de population ; estimation des sorties.

### c) Évolution de la composition socio-démographique des entrants

Au-delà de l'analyse quantitative des entrées, il est intéressant d'analyser les effets de la rénovation méthodologique sur la composition socio-démographique des personnes immigrées nouvellement entrées sur le territoire. La comparaison porte sur les entrées en 2022, qui sont les dernières pour lesquelles une déclinaison sans correction de la non-réponse partielle a été publiée (Tanneau, 2024). Les évolutions de la composition socio-démographique des entrants du fait de la rénovation méthodologique sont similaires sur l'ensemble de la période 2006-2023 à celles présentées pour l'année 2022.

**Tableau 12 : Caractéristiques socio-démographiques des personnes immigrées entrées en France en 2022**

		Ancienne méthodologie	Méthodologie rénovée
Nombre d'entrées (en milliers)		331	375
Âge à l'arrivée	Premier quartile	18	18
	Âge médian	27	26
	Troisième quartile	38	38
Part de femmes (%)		53	52
Niveau de diplôme (25 ans et plus)	Aucun diplôme	21	22
	Brevet des collèges, CAP ou BEP	11	11
	Baccalauréat ou équivalent	14	14
	Diplôme du supérieur	54	52
Situation sur le marché du diplôme (15 ans et plus)	Part de personnes en emploi	34	35
	Part de chômeurs	18	17
	Part d'étudiants	20	20
	Part d'inactifs hors étudiants	28	27

Lecture : selon l'ancienne méthodologie, 331 000 personnes immigrées sont entrées en France en 2022, dont 53 % sont des femmes. Selon la méthodologie rénovée, 375 000 personnes immigrées sont entrées en France en 2022, dont 52 % sont des femmes.

Champ : personnes immigrées entrées en France en 2022.

Source : EAR 2023 et estimations d'entrées pour Mayotte.

Sur l'année 2022, la comparaison des principales variables faisant l'objet d'analyses régulières (répartition par âge, sexe, niveau de diplôme, situation sur le marché du travail, origine géographique) ne fait apparaître que des différences mineures entre l'ancienne méthodologie et la méthodologie renouvelée (tableau 12). Du fait des différences selon les profils de taux de non-réponse à la question sur l'année d'arrivée en France, la correction de la non-réponse conduit à décrire des entrants légèrement plus masculins, moins fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur, et un peu plus fréquemment en emploi.

Enfin, la répartition des personnes immigrées nouvellement entrées sur le territoire selon leur origine est très peu modifiée suite à la rénovation méthodologique (tableau 13). La part de personnes immigrées nées en Afrique (notamment dans d'autres pays que ceux du Maghreb) augmente légèrement, à l'inverse de la part de celles nées en Europe, en Amérique ou en Océanie, sous l'effet de la correction de la non-réponse partielle.

**Tableau 13 : Part des personnes immigrées entrées en France en 2022 selon le lieu de naissance**

	Ancienne méthodologie	Méthodologie renouvelée
Maghreb	17,0%	17,3%
Autres pays d'Afrique	17,6%	18,4%
Turquie, Moyen-Orient	5,3%	5,3%
Autres pays d'Asie	10,5%	10,5%
Europe du Sud	7,9%	7,8%
Autres pays de l'UE27	10,6%	10,3%
Autres pays d'Europe	21,9%	21,4%
Amérique, Océanie	9,2%	9,0%
Ensemble	100,0%	100,0%

Note : Ces résultats, usuellement présentés arrondis à l'unité, sont ici détaillés pour faciliter les comparaisons.

Lecture : selon l'ancienne méthodologie, 17,0 % des personnes immigrées entrées en France en 2022 sont nées au Maghreb. Selon la méthodologie renouvelée, cette part est de 17,3 %.

Champ : personnes immigrées entrées en France en 2022.

Source : EAR 2023 et estimations d'entrées pour Mayotte.

## Conclusion

La rénovation méthodologique décrite dans ce document de travail correspond à la correction de la non-réponse partielle à l'une des principales variables utilisées pour identifier les entrées sur le territoire, à savoir l'année d'arrivée en France pour les personnes nées à l'étranger. Par rapport à la méthodologie utilisée jusqu'alors, le mode d'identification des entrées n'évolue pas : c'est la qualité de la donnée sur la date d'arrivée en France déclarée par les personnes nées à l'étranger qui est améliorée. Cette rénovation méthodologique conduit à une augmentation du nombre d'entrées annuelles estimées de 14 % pour les personnes immigrées entre 2006 et 2023 (soit une augmentation moyenne du nombre d'entrées annuelles de +34 000) et de 13 % pour les personnes non immigrées (soit +13 000 entrées annuelles en moyenne). Les caractéristiques des personnes entrées sur le territoire évoluent très marginalement sous l'effet de cette correction, qu'il s'agisse de leurs caractéristiques socio-démographiques ou de leurs origines géographiques.

Comme rappelé dans le blog de l'Insee en 2024 (Rouhban, Tanneau, 2024), les entrées sur le territoire ne sont que l'une des composantes de l'évolution de la population résidant en France. Pour refléter pleinement celle-ci, il est nécessaire de prendre également en compte les sorties du territoire (la différence entre les entrées et les sorties une année donnée correspondant au solde migratoire), les décès, et enfin les naissances dénombrées en France (qui ne concernent, par définition, que les personnes non immigrées). À la fois le solde migratoire et le nombre de personnes vivant en France, ainsi que la déclinaison de ces deux indicateurs pour les seules personnes immigrées, ne sont pas modifiées suite à la rénovation méthodologique de l'estimation des entrées. Seul le nombre des sorties du territoire est modifié à la hausse, du même montant que le nombre des entrées.

## Bibliographie

Beauchemin C., Borrel C., Régnard C., « [Les immigrés en France : en majorité des femmes](#) », *Population et Sociétés* n° 502, Ined, juillet-août 2013.

Brutel C., « [Estimer les flux d'entrées sur le territoire à partir des enquêtes annuelles de recensement](#) », Documents de travail n° F1403, mai 2014.

Deroyon T., Favre-Martinoz C., « [La correction de la non-réponse par imputation](#) », 2017.

Insee, « [Conseils pour l'utilisation des résultats statistiques](#) ».

Pariset C., Tanneau P. « [Entre 2006 et 2023, une augmentation des entrées d'immigrés en France et une amélioration de leur niveau de diplôme](#) », Insee Première n° 2051, mai 2025.

Rouhban O., Tanneau, P., « [Population immigrée, entrées sur le territoire, titres de séjour... S'y retrouver dans les chiffres de l'immigration](#) », Le blog de l'Insee, avril 2024.

Seguin S., Granjon M., Thibault P., « [À Mayotte, un recensement adapté à une population aux évolutions hors normes](#) », Le blog de l'Insee, janvier 2023.

Tanneau, P., « [Flux migratoires : des entrées en hausse en 2022 dans un contexte de normalisation sanitaire et de guerre en Ukraine](#) », Insee Première n° 1991, avril 2024.

## Annexe 1 : Nomenclature de pays utilisée pour la correction de la non-réponse partielle

L'Insee et l'Ined ont construit, à l'occasion de la deuxième édition de l'enquête Trajectoires et origines, une nomenclature visant à fournir des regroupements de pays pertinents du point de vue de l'histoire migratoire et des profils socio-culturels des personnes immigrées vivant en France. Cette nomenclature, documentée [sur le site de l'enquête](#), est légèrement adaptée dans le cadre de la rénovation de l'estimation des entrées afin d'intégrer la spécificité récente des personnes immigrées nées en Ukraine.

Nomenclature des pays et territoires		
Régions sur une position	Régions sur deux positions	Régions sur quatre positions
2. Afrique	20. Maghreb	2000. Algérie 2010. Maroc 2011. Tunisie
	21. Autres pays d'Afrique	2100. Sénégal 2101. Mali 2102. Guinée 2103. Mauritanie 2104. Burkina Faso 2105. Niger, Tchad 2106. Gambie, Guinée Bissau 2110. Côte d'Ivoire 2111. République Démocratique du Congo 2112. Cameroun 2113. Congo (Brazzaville) 2114. Nigeria 2115. Benin, Ghana, Togo 2116. Gabon, Guinée Equatoriale, République centrafricaine 2120. Comores 2121. Madagascar 2130. Libye, Egypte 2131. Autres pays d'Afrique
3. Asie	30. Turquie, Moyen-Orient	3000. Turquie 3010. Moyen-Orient
	31. Autres pays d'Asie	3100. Vietnam 3101. Cambodge 3102. Laos 3110. Chine 3120. Asie du Sud (Inde, Pakistan, Sri Lanka, Maldives, Bangladesh, Népal, Bhoutan) 3130. Autres pays d'Asie
4. Europe	40. Europe du Sud	4000. Portugal

		4010. Espagne 4011. Italie
	41. Autres pays de l'UE27	4100. Allemagne 4101. Belgique, Luxembourg, Pays-Bas 4102. Grèce 4103. Irlande 4104. Autriche 4105. Danemark, Finlande, Suède 4110. Roumanie 4111. Pologne 4112. Estonie, Lettonie, Lituanie 4113. Hongrie, République tchèque, Slovaquie 4114. Chypre, Malte 4115. Bulgarie, Croatie, Slovénie
	42. Autres pays d'Europe	4200. Royaume-Uni 4210. Association européenne de libre-échange (Suisse, Norvège, Islande, Lichtenstein) 4211. Ukraine 4212. Autres pays d'Europe
5. Amérique, Océanie	50. Amérique, Océanie	5000. Etats-Unis 5001. Haïti 5002. Autres pays d'Amérique du Nord 5010. Amérique centrale 5020. Brésil 5021. Autres pays d'Amérique du Sud 5030. Océanie, Antarctique

**Annexe 2 : Évolution des statistiques migratoires suite à la correction de la non-réponse partielle**

**Tableau 14 : Entrées, sorties et solde migratoire selon le statut migratoire**

**Personnes immigrées**

(en milliers)

	Ancienne méthodologie		Méthodologie rénovée		Solde migratoire = (1a) - (2a) = (1b) - (2b)
	Entrées (1a)	Sorties (2a)	Entrées (1b)	Sorties (2b)	
2006	208	45	234	71	+163
2007	203	64	230	91	+139
2008	206	66	235	95	+140
2009	204	72	238	106	+132
2010	211	69	251	109	+142
2011	217	58	255	96	+159
2012	229	56	278	104	+174
2013	236	51	277	92	+185
2014	234	40	259	65	+194
2015	253	69	278	94	+185
2016	259	38	287	66	+222
2017	261	63	291	93	+198
2018	273	51	305	83	+222
2019	272	90	307	125	+182
2020	218	66	246	94	+152
2021	246	87	283	123	+159
2022	331	nd	375	nd	nd
2023	309	nd	347	nd	nd

**Personnes non immigrées**

(en milliers)

	Ancienne méthodologie		Méthodologie rénovée		Solde migratoire = (1a) - (2a) = (1b) - (2b)
	Entrées (1a)	Sorties (2a)	Entrées (1b)	Sorties (2b)	
2006	80	131	92	143	-51
2007	69	135	81	146	-66
2008	66	149	77	161	-83
2009	66	166	81	180	-99
2010	97	200	113	216	-103
2011	103	235	116	249	-132
2012	98	199	114	216	-101
2013	102	187	116	201	-85
2014	106	268	118	280	-162
2015	111	255	122	266	-145

2016	118	275	130	287	-157
2017	108	152	119	163	-44
2018	113	135	126	147	-22
2019	113	167	125	180	-55
2020	113	124	125	136	-12
2021	91	61	104	74	+30
2022	100	nd	115	nd	nd
2023	109	nd	120	nd	nd

### Population totale

	(en milliers)				
	Ancienne méthodologie		Méthodologie rénovée		Solde migratoire = (1a) - (2a) = (1b) - (2b)
	Entrées (1a)	Sorties (2a)	Entrées (1b)	Sorties (2b)	
2006	288	176	326	214	+112
2007	272	198	311	237	+74
2008	272	215	312	255	+57
2009	270	238	319	286	+32
2010	307	268	364	325	+39
2011	320	293	371	345	+27
2012	327	255	392	320	+72
2013	338	238	393	293	+100
2014	340	308	378	345	+32
2015	364	324	400	360	+40
2016	377	312	417	352	+65
2017	369	215	411	256	+155
2018	387	186	431	231	+201
2019	385	257	433	305	+128
2020	331	191	371	231	+140
2021	336	147	387	197	+190
2022	431	nd	490	nd	nd
2023	417	nd	467	nd	nd

Note : le solde migratoire correspond au nombre d'entrées moins le nombre de sorties. Pour 2022 et 2023, les données sur les sorties et les soldes migratoires ne sont pas encore disponibles.

Lecture : en 2021, selon l'ancienne méthodologie, 246 000 personnes immigrées sont entrées en France et 87 000 en sont sorties. Selon la méthodologie rénovée, 283 000 personnes immigrées sont entrées en France et 123 000 en sont sorties. Au total, le solde migratoire des immigrés s'établit à +159 000 personnes dans les deux cas.

Champ : personnes entrées, résidant ou sorties de France hors Mayotte jusqu'en 2013, France à partir de 2014.

Source : EAR 2007 à 2024 et estimations d'entrées pour Mayotte ; recensements de la population et estimations de population ; estimation des sorties.